

Bilinguisme Le paritarisme nouvelle formule ne passe pas



Le chœur de protestations qui s'est élevé dans les milieux associatifs n'a rien de cacophonique : la tonalité générale est à l'hostilité aux mesures envisagées par le rectorat. Archives Darek Szuster

L'annonce d'une révision expérimentale du bilinguisme paritaire (ramené à huit heures d'allemand) à l'horizon 2012 continue de susciter des réactions.

La polémique enfle de jour en jour autour du projet du recteur d'expérimenter de nouvelles formes d'enseignement de l'allemand sur les sites bilingues, avec notamment 8 heures d'allemand au lieu de 12 et un seul maître pour les deux langues (L'Alsace des 18 et 19 juin). Hormis celles des politiques de la majorité (lire ci-contre), les réactions sont généralement hostiles.

Ainsi, sous le titre « Le mépris jacobin, ça suffit ! », l'association Heimetsproch un Tràdition voit, dans la proposition du recteur, une « preuve » supplémentaire « de la volonté de L'Éducation nationale et de l'appareil d'État d'éradiquer notre langue, notre histoire et notre culture régionales ». « Nos élus et responsables devraient enfin le reconnaître et se battre pour notre défense », poursuit le président Henri Scherb, qui estime « urgent de demander que les programmes scolaires soient gérés par la Région Alsace ».

L'association Lehrer (instituteurs et professeurs pour l'enseignement bilingue paritaire dans les académies de Strasbourg et Nancy-Metz) se veut plus scientifique en proposant sa propre lecture de certains arguments du recteur, à commencer par celui de la « fuite » des élèves bilingues avant le collège. « Il semble méthodologiquement impossible de comparer le nombre d'élèves de huit années scolaires (enfants de 3 à 10 ans révolus, c'est-à-dire de la classe de petite section à celle du CM2) à celui de quatre années scolaires de collège (de la 6^e à la 3^e) », écrit ainsi le président Yves Rudio, qui note aussi que « cette comparaison ne prend pas en compte le fait que la montée en charge progressive liée au développement du réseau des sites dans les collèges n'est pas achevée ». Enfin, troisième contre-argument : « La comparaison sous-entend que les élèves qui quittent le CM2 n'ont pas le niveau attendu. Or, les évaluations de fin de CM2 montrent que les élèves atteignent un fort taux de réussite sur l'échelle du niveau A2, qui est le niveau attendu en fin de CM2 : nos élèves atteignent massivement des scores qui s'échelonnent entre 90 et 100 % de réussite. »

Lehrer s'exprime aussi sur l'argument voulant que « le cursus bilingue recrute parmi les classes sociales moyennes et favorisées », en relevant que pour « les parents de classes plus défavorisées [...] les sites bilingues restent aujourd'hui inaccessibles dans certaines communes, parce qu'ils sont loin de leur domicile, parce que se charger d'acheminer eux-mêmes leur enfant est coûteux, ou parce que l'information, au moment de l'inscription en petite section de maternelle ne s'est pas faite correctement ».

« Pour favoriser la mixité sociale dans les sites bilingues, conclut l'association sur ce point, il faut que chaque parent puisse avoir un choix raisonnable et soit correctement informé, lors de l'inscription de son enfant en maternelle ».

Hier matin, à l'occasion de son assemblée générale, l'Office pour la langue et la culture d'Alsace (Olca) a réagi, à son tour, à travers une motion où il « exprime sa profonde inquiétude suite aux propositions du rectorat [...], qui pourraient aboutir à la remise en cause de l'enseignement bilingue paritaire ». Dans ce texte, l'Olca « fait appel à tous les élus d'Alsace pour prendre toutes les mesures, notamment dans la mise en œuvre de la Convention Quadripartite, pour que l'enseignement bilingue paritaire puisse continuer à se développer avec efficacité ».

Luc Marck

La FSU renvoie la majorité à « ses contradictions »

Côté syndicats, la FSU estime que l'initiative du recteur a été prise « sans aucune concertation avec les enseignants et les organisations représentatives des personnels ». La FSU interpelle aussi les collectivités alsaciennes qui co-gèrent la bilinguisme et se heurtent, selon la fédération syndicale unifiée, « au mur de leurs contradictions » : « comment recruter et former des profs quand le gouvernement, n'est-ce pas M. le « ministre-Président », casse la formation des enseignants et détruit des centaines de postes en Alsace depuis 2008 ? », demande la FSU à Philippe RICHERT. Concernant le manque de mixité sociale, la FSU rappelle que « depuis la mise en place de l'enseignement bilingue paritaire, la FSU a mis le doigt sur la rupture d'égalité de traitement entre tous les élèves, et a dénoncé la constitution de filières particulières dans le service public ». L'épisode actuel serait le dernier avatar d'une politique de « diminution à toutes les échelles du système éducatif de l'offre d'enseignement et donc moins d'enseignement et donc moins d'enseignement des langues pour tous les élèves ». En passant, elle proclame la nécessité d'« en finir avec la précarité et de donner un statut à tous les contractuels sans lesquels il n'y aurait pas d'enseignement des langues vivantes, et encore moins bilingue ».

Chez les politiques Kennel : « Il n'y a pas de remise en cause »

Guy-Dominique Kennel, président du conseil général du Bas-Rhin, rappelle notamment l'« importante campagne de communication [...] initiée par les partenaires, il y a quelques mois, afin de relancer le bilinguisme », pour réfuter toute « mise en cause de l'attachement des collectivités locales et des pouvoirs publics à l'enseignement de l'allemand en Alsace ». M.Kennel estime donc que l'expérimentation envisagée par le recteur « ne saurait être interprétée comme une marche en arrière ». « Il s'agit, au contraire, d'inciter de nouveaux élèves à rejoindre le cursus bilingue en offrant une nouvelle voie expérimentale peut-être plus accessible au grand nombre et de nature également à susciter des vocations auprès des jeunes enseignants ».

Troendlé : « La solution idéale »

La sénatrice UMP Catherine Troendlé exprime sa préoccupation « pour un autre problème tout aussi important, qui est celui de l'enseignement de la langue allemande dans les classes d'écoles primaires traditionnelles ». Elle rappelle, en effet, que tous les enfants (la majorité), qui sont au régime des trois heures d'allemand par semaine (allemand extensif), « n'en bénéficient pas de façon optimale, dans toutes les écoles primaires ». Mme Troendlé estime donc que « la solution idéale serait sans doute de confondre tous les modes d'enseignement en primaire et en maternelle, en un seul dispositif qui serait celui, proposé à titre expérimental et qui préconise un tiers d'enseignement en allemand et deux tiers d'enseignement en français ».

Schillinger : « Une rigueur qui n'ose dire son nom »

Sa collègue socialiste Patricia Schillinger s'en tient à la critique du dispositif envisagé et rappelle qu'alors même que « les plus fervents défenseurs du bilinguisme souhaiteraient l'immersion totale des enfants, dès leur plus jeune âge, dans la langue du voisin », le recteur fait le chemin en sens inverse en proposant d'abaisser le nombre d'heures d'allemand. Ce faisant, estime Mme Schillinger, le recteur « renonce à l'essence de l'enseignement bilingue tel qu'acté par l'ensemble des partenaires concernés ».

Mme Schillinger « s'étonne par ailleurs, de la soudaine inquiétude du rectorat pour les questions d'équité et de justice sociale en matière de bilinguisme » et « regrette que celles-ci servent à justifier une politique de rigueur, qui n'ose dire son nom ».

Ries : « Aucune étude sérieuse »

Roland Ries, sénateur-maire de Strasbourg, estime, lui aussi, que la réduction envisagée de la durée de l'enseignement en allemand est « essentiellement motivée par des raisons économiques » et « ne repose sur aucune étude sérieuse ». Il rappelle qu'à Strasbourg et au sein de la Communauté urbaine de Strasbourg, les sites bilingues sont régulièrement complets et sont amenés à refuser des inscriptions.

Pour Roland Ries, cette remise en cause, même partielle, du bilinguisme atteste une nouvelle fois de la nécessité de donner aux langues et cultures régionales un cadre législatif protecteur. Il rappelle qu'il a, avec plusieurs sénateurs socialistes, déposé une proposition de loi visant à donner aux langues et cultures régionales les outils juridiques nécessaires à leur sauvegarde et participer à leur promotion dans les domaines de l'enseignement, des médias, des services publics et de la vie sociale et culturelle.

Unser Land : « Démission du recteur »

Quant à Unser Land, le « Parti alsacien » qui se revendique autonomiste et qui a fait élire l'un de ses candidats lors des dernières élections cantonales à Sarre-Union, il considère que le dispositif expérimental du recteur constitue « une provocation envers les Alsaciens » et y voit des motivations « d'ordre idéologique ». « Pour quelle autre raison l'État prendrait-il une décision qui va à l'encontre des recommandations de l'ensemble des acteurs économiques alsaciens », demande Unser Land, qui réclame en outre la « démission immédiate du poste de recteur d'académie ».